

Encourager des chantiers éco-responsables

par Vincent Julliard



Construction écologique. La législation et les bonnes pratiques sont regroupées dans une charte environnementale à l'attention de toutes les parties prenantes.

immocharte

« Les matériaux inertes devront être recyclés à 95%, ce qui correspond à l'objectif de l'Etat de Genève. »

Pour en savoir plus

www.spg.ch/environnement

immocharte La SPG institue une charte auprès de tous ses mandataires, les invitant à privilégier des choix écologiques dans la construction.

L'année 2015 sera écologique à la SPG. Du moins est-ce la ferme intention du Département SPG Asset Development Environnement, l'agent bâtisseur de la régie piloté par Dominique Bakis-Métoudi. Incitatif plutôt que contraignant, l'instrument se présente sous la forme d'une *Charte d'engagement pour une construction écologique*, que chaque mandataire est désormais invité à signer comme partie intégrante du contrat d'exécution. Son contenu? Elle réitère des principes, parfois déjà inscrits dans la législation ou les bonnes pratiques, et en renforce d'autres. En voici les principaux enjeux.

En premier lieu, précisons que l'engagement des entreprises devra porter sur deux axes: les matériaux et les déchets. Les entreprises signataires devront ainsi privilégier chaque fois que cela est possible des matériaux locaux, recyclés et/ou recyclables et au bénéfice d'un éco-label. Ils doivent en outre être exempts de polluants, non toxiques, fabriqués sans solvants et être en adéquation avec les objectifs énergétiques du bâtiment. Par exemple, les peintures utilisées dans le second œuvre seront à l'eau ou à base minérale ou végétale. Idem pour les bois extérieurs, qui devront être traités par exemple par thermohuilage plutôt qu'avec des associations d'éléments reconnues nocives comme le trinôme cuivre-chrome-arsenic (CCA) ou cuivre-chrome-bore (CCB) notamment. Enfin, l'isolation devra privilégier des matériaux d'origine naturelle comme les fibres de bois, le liège, le chanvre, la ouate de cellulose, la laine de mouton ou de roche, voire la mousse expansive sans isocyanates.

Au chapitre des matériaux interdits, la Charte cite le recours à ceux reconnus dangereux pour la santé humaine dans les espaces intérieurs: produits pour le traitement du bois, diluants ou mousses contenant des solvants, substances à teneur élevée en formaldéhyde ou métaux lourds. Le bois provenant d'autres continents que l'Europe doit être certifié de production durable. Les vitrages de protection phonique doivent définitivement éviter le gaz SF6, en voie d'interdiction en Suisse pour cet usage. A noter que même si certains de ces produits sont déjà interdits par la législation ou les recommandations propres à chaque branche professionnelle, ils sont encore parfois utilisés. La SPG se réserve ainsi la possibilité de contrôler ses mandataires et de s'en séparer en cas d'entrave aux principes de la Charte.

Sur la question des déchets, la Charte fixe le principe général du tri effectué à 100% sur le chantier, avec l'installation de bennes de tri sur place. Les matériaux inertes devront être recyclés à 95%, ce qui correspond à l'objectif de l'Etat de Genève. Bien sûr, l'élimination des déchets spéciaux doit se faire par filières, et les entreprises devront pouvoir justifier qu'ils ont bien suivi ces prescriptions et qu'ils n'enfouissent et ne brûlent rien...

On l'aura compris, ces mesures figurent dans d'autres documents, à force contraignante ou incitative, ou simplement de la bonne pratique. Si ces mesures permettent de collaborer avec des entreprises responsables sur le plan écologique, le fait de les instituer dans une Charte comme celle-ci permet, d'une part, de les rappeler aux mandataires, d'autre part, de s'en prévaloir si ces prescriptions devaient ne pas être respectées. Charité ordonnée commence par soi-même, la SPG a bien entendu mis en place l'ensemble de ces pratiques dans le cadre des travaux de rénovation de son siège Route de Chêne. ■

Publicité



Tondeuse R43V
Vitesse variable,
Châssis alu
Prix catalogue : 1'395.-
300.- reprise
1'095.- net



TESTEZ LA DIFFÉRENCE

John Deere, une gamme de machines traditionnelles et automatiques



Robot Tango
Devis « prix clé en main »
Fourniture, installation,
programmation et assistance



Chalut
Green Service

JUSSY 022 759 91 91 MIES 022 755 60 22 CUGY 021 731 29 91
www.chalut-greenservice.ch



JOHN DEERE
www.johndeere.ch